



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerçants et industriels : retraites complémentaires

Question écrite n° 122570

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le paiement de la retraite complémentaire. Il apparaîtrait que, lorsqu'un commerçant prend sa retraite et que son conjoint reprend l'affaire, ledit commerçant doit attendre que son conjoint prenne à son tour sa retraite pour pouvoir toucher sa retraite complémentaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir examiner cette problématique avec bienveillance et de lui faire part des éventuelles mesures modificatives qui pourraient être prises en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122570

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4041